

Virus de Schmallenberg : exercer une surveillance



Vous avez sûrement suivies les péréplées de l'apparition de ce virus en Europe. Si notre département n'est pas encore touché, quelques cas sporadiques commencent à apparaître dans le Sud Ouest.

Le virus Schmallenberg (SBV) a été identifié la première fois fin 2011 chez les ruminants (ovins, bovins et caprins) en Allemagne, aux Pays-Bas et en Grande Bretagne, puis le 25 janvier en France. Ce nouveau virus s'apparente à une famille de virus connus mais non observés en Europe jusqu'à présent.

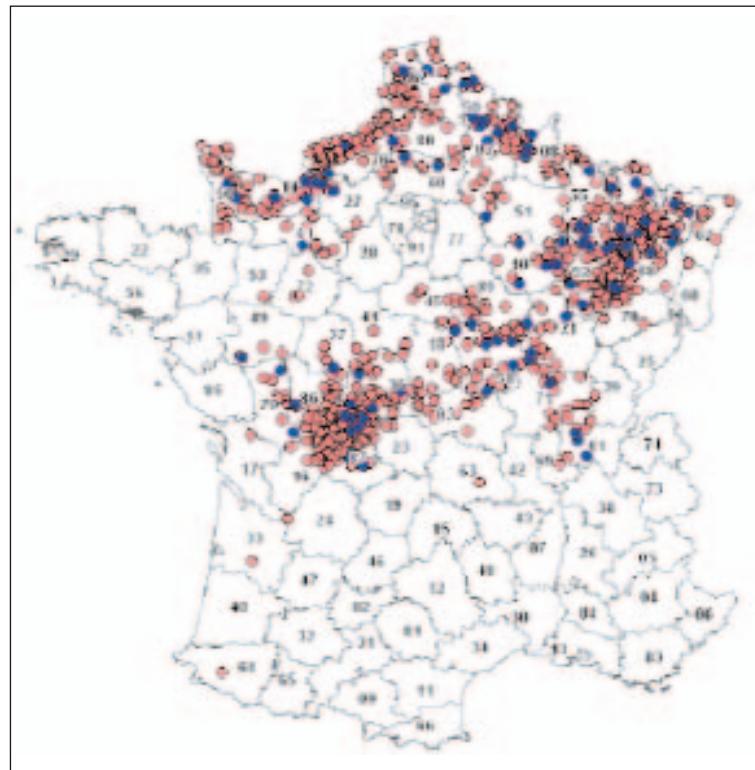
Ces virus sont transmis par les culicoides et moustiques affectant les ruminants.

LE POINT SUR LA SITUATION FRANÇAISE

Au 4 mai 2012, 1 367 foyers ont été confirmés principalement dans les élevages ovins (cf. carte ci-contre : élevages ovins en rouge, bovins en bleu). GDS France a réalisé des enquêtes auprès des élevages touchés. Il existe une grande variabilité dans la proportion d'animaux atteints mais environ 19 % des agneaux issus de cheptels infectés présentent des troubles pouvant être liés à la maladie.

Deux réunions convoquées par le Ministre avec les représentants de GDS France et des syndicats ont eu lieu en mars pour évoquer la mise en place d'indemnisations.

Par ailleurs, deux nouveaux éléments issus de la recherche sont à signaler :



- un test sérologique est disponible depuis quelques jours.
- l'étude des animaux infectés puis

réinfectés montre que ceux-ci ne développent plus le virus et seraient immunisés.

Quels sont les symptômes ?

Le virus Schmallenberg entraîne sur les brebis pas ou peu de symptômes (fièvre, diarrhée, baisse de production laitières). Par contre, l'infection provoque des malformations foetales si la brebis est atteinte entre 30 et 70 jours de gestation (et la vache entre 80 et 150 jours). Cela se traduit par des avortements, de la mort-natalité ou des nouveaux-nés malformés. Ces malformations congénitales touchent principalement le squelette et le système nerveux et semblent assez spécifiques : blocages des articulations, torticolis, raccourcissement des tendons du jarret.

Que dois-je faire si ces symptômes apparaissent sur mon exploitation ?

Le mieux est de prévenir votre vétérinaire sanitaire qui viendra entreprendre un diagnostic pour valider ou infirmer la suspicion. Ce virus n'est soumis actuellement à aucune mesure réglementaire. De plus, il n'existe aujourd'hui aucun traitement ni vaccin pour ce virus.